
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 29 JUL 2021

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 21-00809 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours professionnel de recrutement de dix (10) élèves Inspecteurs de l'Enseignement Secondaire option: Enseignement Technique et Professionnel Industriel, session 2021.

Ce sont :

INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE OPTION : ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL INDUSTRIEL

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	RECEPISSE	DATE NAISS.
1°	DABONE MOUMINY	101757G	2113_0416_2133_2806	27/01/77
2°	OUIYA ANGELE	58323E	2101_1516_2137_6758	22/04/77
3°	KABORE RASMANE NEHEMIE	41133S	2610_1403_2045_9560	31/12/67

Arrêté la présente liste à 3 admissible(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques conformément au communiqué d'ouverture du concours au plus tard dix (10) jours ouvrables après la publication du résultat d'admissibilité à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN).

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général



Souleymane LENGANE

Chevalier de l'Ordre de l'Étalon